

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 01/02/2017 par M. le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul DASTILLUNG**, Président.

**Présents:** Jean-Paul DASTILLUNG ; Jean-Luc WOZNIAK ; Eric HELWING ; Vincente FISCH ; Carole PIETTE ; François GATTI ; Yolande PRZYBYL ; Giuseppe MEDDA ; Gabrielle FREY ; Etienne BENOIST ; Joëlle BOROWSKI ; Valentin BECK ; Denis BAYART ; Joëlle CARMAGNANI ; Michel AMELLA ; Patrick BRUCK ; Jean-Thadée HERSTOWSKI ; Jean-Claude MICHEL ; Raymond MAREK ; Yves TONNELIER ; Joséphine GASPARD ; Pierrot MORITZ ; Roland ROBIN ;

**Absent(s) Représenté(s):** Helga MALESKA représenté(e) par François GATTI Marie-Anne BICKAR représenté(e) par Vincente FISCH Salvatore FIORETTO représenté(e) par Jean-Luc WOZNIAK Marie-France DANIEL représenté(e) par Joëlle BOROWSKI Nadine MAILLARD représenté(e) par Valentin BECK Jean-Marc LANCELOT représenté(e) par Denis BAYART Fabien CLAISER représenté(e) par Pierrot MORITZ

**Absent(s):** Robert DELLA MEA Gaëlle SIMON

**Secrétaire de séance:** Monsieur MAREK Raymond, Vice-Président

Monsieur Raymond MAREK est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18:30

**ORDRE DU JOUR**

<b>1 FINANCES - Adoption des comptes administratifs 2016.....</b>	<b>2</b>
<b>2 FINANCES - Adoption des comptes de gestion 2016.....</b>	<b>2</b>
<b>3 FINANCES - Affectation des résultats 2016.....</b>	<b>3</b>
<b>4 FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2017.....</b>	<b>4</b>
<b>5 FINANCES - Transfert de l'emprunt de la Caisse d'Epargne à Warndt Fibre.....</b>	<b>5</b>
<b>6 MARCHES TRAVAUX - Mise en place d'équipements d'autosurveillance règlementaires - marché de travaux - communication.....</b>	<b>6</b>
<b>7 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW) Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée - Avenant n°2.....</b>	<b>6</b>
<b>8 MARCHES TRAVAUX - Contrat de maintenance du système d'alarme intrusion de la médiathèque - Communication .....</b>	<b>7</b>
<b>9 MARCHES TRAVAUX - Contrat d'entretien du toboggan du Stade Nautique - Communication.</b>	<b>7</b>
<b>10 MARCHES TRAVAUX - Marché de nettoyage des surfaces vitrées avec leurs encadrements - Communication.....</b>	<b>8</b>
<b>11 MARCHES TRAVAUX - Contrat de contrôle d'efficacité du système de protection cathodique des filtres au Stade Nautique - Communication.....</b>	<b>8</b>
<b>12 ENVIRONNEMENT - Déchèterie Intercommunale - Convention de récupération des capsules de café usagées NESPRESSO.....</b>	<b>9</b>
<b>13 RESSOURCES HUMAINES - Convention AST/CCW.....</b>	<b>9</b>
<b>14 POLITIQUE DE LA VILLE - Projet DEMOS - Engagement de la CCW.....</b>	<b>9</b>
<b>15 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Approbation du CRAC et de l'avenant n°2 à la convention financière entre la CCW et la SEBL.....</b>	<b>10</b>
<b>16 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Compte rendu d'activité entre la Communauté de Communes du Warndt et l'EPFL.....</b>	<b>12</b>
<b>17 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park.....</b>	<b>13</b>

<b>18 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park.....</b>	<b>13</b>
<b>19 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park.....</b>	<b>14</b>
<b>20 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park.....</b>	<b>14</b>
<b>21 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Bilan MOSA .....</b>	<b>14</b>
<b>22 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Renforcement du dispositif d'apprentissage de l'allemand .....</b>	<b>16</b>

## **1 FINANCES - Adoption des comptes administratifs 2016**

### **Délibération : 07022017\_D\_1**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Les documents transmis font apparaître les exécutions suivantes :

#### **Budget Principal**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 8 130 516,17 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 9 458 946,28 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 220 818,26 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2 721 446,81 €

#### **Service Assainissement**

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 1 233 082,06 €

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 1 352 583,56 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 149 375,40 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 743 782,05 €

#### **Bâtiment relais**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 108,29 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 103 639,80 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 43 639,80 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 91 514,29 €

#### **Budget Fibre Optique**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 895,04 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 688,00 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 8 552 242,92 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 12 010 342,77 €

Le Président s'étant retiré, les comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

## **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

## **2 FINANCES - Adoption des comptes de gestion 2016**

### **Délibération : 07022017\_D\_2**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur a pour objet de retracer l'exécution du budget en cours de l'exercice écoulé, de faire le point sur les opérations d'investissement en cours et de dégager les résultats.

Le compte de gestion dressé par le receveur comprend le bilan d'entrée, le développement de la balance définitive des comptes, le développement des opérations effectuées au titre de l'exécution du budget, les résultats des différentes sections du budget ainsi que la valeur des comptes des valeurs inactives.

Ces deux documents dégagent les mêmes résultats.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT de donner quitus au receveur municipal pour les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour le Budget Général, pour le Budget Assainissement, pour le budget du bâtiment relais et pour le budget Fibre Optique.

### **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

#### **3 FINANCES - Affectation des résultats 2016**

##### **Délibération : 07022017\_D\_3**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

##### **a) Budget Général**

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 1 328 430,11 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 500 628,55 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

##### **Section de fonctionnement :**

L'intégralité du résultat de 2015, soit 498 839,56 €, a été maintenue en section de fonctionnement. Le résultat de l'exercice 2016 est de 1 328 430,44 €. Le résultat cumulé 2016 est de 1 827 269,67 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir maintenir la somme de 1 827 269,67 € au compte 002.

##### **Section d'investissement :**

Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2015 faisait apparaître un excédent de 1 192 059,99 €.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 500 628,55 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de 1 692 688,54 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter la somme de 1 692 688,54 € au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

##### **b) Service Assainissement**

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 119 501,50 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 594 406,65 €.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT :

##### **Section d'exploitation :**

Une somme de 424 339,32 € avait été maintenue en section de fonctionnement en 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 119 501,50 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de 543 840,82 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir maintenir la somme de 543 840,82 € au compte 002.

##### **Section d'investissement :**

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2015 faisait apparaître un excédent de 2 968 491,83 €.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 594 406,65 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de 3 562 898,48 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter cette somme de 3 562 898,48 € au compte 001 –

résultat d'investissement reporté.

**c) Bâtiment relais**

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 65 531,51 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 47 874,49 €.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT :

**Section d'exploitation :**

La somme de 56 314,00 € a été transférée au compte 1068 en 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 65 531,51 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de 65 531,51 €.

Il est demandé au Conseil d'inscrire la somme de 65 531,51 € au compte ~~1068~~.

**Section d'investissement :**

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 faisait apparaître un déficit de 433 097,19 €.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 47 874,49 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de - 385 222,70 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter cette somme de - 385 222,70 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté.

**d) Fibre Optique**

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un déficit de la section d'exploitation de 35 207,04 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 3 458 099,85 €.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT :

**Section d'exploitation :**

La somme de 0,76 € a été transférée au compte 1068 en 2015.

Le résultat de l'exercice 2016 est de - 35 207,04 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de - 35 207,04 €.

Il est demandé au Conseil d'inscrire la somme de - 35 207,04 € au compte 002.

**Section d'investissement :**

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 faisait apparaître un déficit de 433 097,19 €.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 3 458 099,85 €.

Le résultat cumulé 2016 est donc de 2 152 893,67 €.

Il est demandé au conseil communautaire de porter cette somme de 2 152 893,67 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

**4 FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2017**

**Délibération : 07022017\_D\_4**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :**

Le document soumis au débat est joint en annexe.

### DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE

*M. le Président s'interroge sur une éventuelle nécessité d'augmenter le taux de la TEOM et de la CFE, cette dernière étant conditionnée par l'évolution des taux des taxes ménages.*

*M. le Président rappelle que l'excédant de fonctionnement dégagé cette année au budget principal provient essentiellement de la modification du paiement de la participation de la CCW à la SODEVAM dans le cadre de la construction du Warndt Park. Une régularisation a ainsi été autorisée pour permettre à la section d'investissement de désormais supporter cette dépense. Un effort important a également été réalisé par l'ensemble des services conformément au plan d'action « Warndt 2020 » qui avait été présenté lors d'une précédente séance. Ce plan a pour vocation de définir une stratégie financière qui permettra à la CCW d'absorber les baisses continues des dotations mais aussi d'optimiser les charges.*

*En réponse à M. WOZNIAK qui s'interroge sur le montant de l'amortissement de cette subvention versée à la SODEVAM, M. le Président indique qu'une disposition du CGCT permet de ne pas supporter le coût de certains amortissements. Cela a été confirmé par M. le Trésorier de CREUTZWALD.*

#### **5 FINANCES - Transfert de l'emprunt de la Caisse d'Epargne à Warndt Fibre**

##### **Délibération : 07022017\_D\_5**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Par délibération du 04/02/2016, le conseil communautaire a autorisé la réalisation d'un emprunt de 2,4 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne au taux de 1,83 %. par an sur une durée de 20 ans.

Par délibération du 24/11/2016, le conseil a autorisé M. le Président à signer un avenant au prêt, portant le taux à 1,48 %. La durée reste inchangée.

L'emprunt étant contracté afin de financer les travaux de construction du réseau FTTH sur l'ensemble de la CCW, il appartiendra à la CCW de transférer cet emprunt et l'ensemble de l'actif/passif à Warndt Fibre après réception des travaux par la CCW.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le transfert de l'emprunt Flexilis n° 16L05101 à Warndt Fibre dès réception des travaux et d'autoriser M. le Président à signer tous actes nécessaires à la réalisation du transfert de prêt.

### DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE

#### **6 MARCHES TRAVAUX - Mise en place d'équipements d'autosurveillance règlementaires - marché de travaux - communication**

##### **Délibération : 07022017\_D\_6**

**Rapporteur** : Monsieur Raymond MAREK, Vice-Président :

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics dans le cadre du groupement de commandes intervenu entre la CCW et le SMIASB pour la mise en place d'équipements d'autosurveillance réglementaires sur leur dispositif d'assainissement respectif.

Seule une entreprise a présenté une offre de prix, à savoir la société SOGEA EST BTP de Boulay.

Après analyse de son offre, Monsieur le Président a, dans le cadre de la délégation accordée le 17 avril 2014 et conformément à l'article 4 de la convention de groupement de commandes, attribué, signé et notifié le marché à l'entreprise aux conditions ci-après :

Intervention sur réseau CCW	Intervention sur réseau SMIASB
57 863 € HT	49 113,00 € HT

A l'issue de la notification du marché, chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution.

Acte de cette communication est donné à M. Le Président

**7 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW) Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée – Avenant n°2**

**Délibération : 07022017\_D\_7**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre du marché de construction du réseau de communications électroniques en technologie FFTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt, il s'est avéré nécessaire et judicieux de procéder à des modifications de prestations par rapport au marché initial. Ces prestations concernent :

- La fourniture et pose de 400 ONT triple-play supplémentaires ;
- La desserte des habitations du lieu-dit « la Ferme aux Cloches ».

Le bilan se concrétise ainsi par une plus-value de 97 325,20 € HT sur le montant de la tranche conditionnelle.

Les nouvelles conditions financières du marché s'établissent comme suit :

- Tranche ferme : 1 532 593,36 € HT, soit 1 839 112,03 € TTC
- Tranche conditionnelle : 2 622 264,74 € HT, soit 3 146 717,69 € TTC

Soit un total général de : 4 154 858,10 € HT, soit 4 985 829,72 € TTC correspondant à une augmentation de 2,40 % par rapport au montant global du marché fixé après la passation de l'avenant n°1, le coût global de l'opération restant à - 4,75 % par rapport au montant initial du marché.

Les délais d'exécution des tranches ferme et conditionnelle du marché ont été prolongés jusqu'au 31 mai 2017.

Monsieur le Président a mis en place et signé l'avenant n°2 au marché dans le cadre de la délégation que notre assemblée lui a accordée par délibération le 17 avril 2014.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

*M. le Président annonce que la CCW souhaite raccorder l'ensemble des contribuables au réseau FTTH. A cet effet des travaux seront entrepris pour raccorder la ferme aux cloches qui se trouve en bordure de la commune de MERTEN, totalement excentrée du territoire de la CCW.*

*M. le Président précise également que l'achat d'ONT supplémentaires s'explique par une offre élargie des possibilités de contractualisation des usagers de la fibre. En effet, le client peut désormais choisir entre une offre dissociée entre la télévision et l'internet.*

### **8 MARCHES TRAVAUX - Contrat de maintenance du système d'alarme intrusion de la médiathèque - Communication**

**Délibération : 07022017\_D\_8**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Le contrat de maintenance du système d'alarme intrusion de la médiathèque est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Après consultation et analyse des offres, il a été décidé de confier le nouveau contrat à la société VEORIS, 7, rue des Lanterniers 57070 METZ, pour un montant annuel de 78,00 € TTC, les frais de mise en service s'élevant à 348,00 € TTC.

Ce nouveau contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois, sans pouvoir excéder 5 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

### **9 MARCHES TRAVAUX - Contrat d'entretien du toboggan du Stade Nautique - Communication**

**Délibération : 07022017\_D\_9**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le contrat d'entretien du toboggan au stade nautique confié à la société POWER COMPOSITE 3 impasse de faitans 25220 Roche Lez Beaupré, arrive à échéance fin février 2017. Il est nécessaire de le renouveler.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 17 avril 2014, Monsieur le Président a renouvelé ledit contrat pour une durée de cinq ans pour un montant global de 15 360,00 € TTC.

Ce contrat alterne un contrôle visuel à 1 740,00 € TTC par contrôle en 2018 et 2020 et un contrôle de la structure pour un coût par contrôle de 3 960,00 € TTC en 2017, 2019 et 2021.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

**10 MARCHES TRAVAUX - Marché de nettoyage des surfaces vitrées avec leurs encadrements - Communication****Délibération : 07022017\_D\_10****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le marché de nettoyage des surfaces vitrées avec leurs encadrements des bâtiments propriété de la Communauté de Communes du WARNDT est arrivé à échéance le 30 juin 2016.

Suite à la constitution d'un groupement de commande entre les collectivités suivantes : Communauté de Communes du WARNDT, Ville de Creutzwald, Communes de Guerting et de Hamsous-Varsberg, nous avons lancé une consultation en procédure adaptée, le 7 septembre 2016. La date limite de remise des offres était fixée au 3 octobre 2016 à 12h00.

Après analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Communautaire du 17 avril 2014, Monsieur le Président, a confié le marché de nettoyage des surfaces vitrées avec leurs encadrements des bâtiments propriété de la Communauté de Communes du WARNDT à la société CARONET, 20, rue nationale Brême d'or 57350 SPICHEREN, pour un montant annuel de 10 908,00 € TTC.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 2 fois pour une durée totale ne pouvant excéder 3 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

**11 MARCHES TRAVAUX - Contrat de contrôle d'efficacité du système de protection cathodique des filtres au Stade Nautique - Communication****Délibération : 07022017\_D\_11****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le contrat de contrôle d'efficacité du système de protection cathodique des filtres au Stade Nautique est arrivé à échéance fin janvier 2017. Il est nécessaire de le renouveler.

La société PROTECTH FILTRES est titulaire du contrat précédent.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 17 avril 2014, Monsieur le Président a confié ledit contrat à la société PROTECTH FILTRES, 27 route de Bellevue 08200 Glaire pour un montant annuel de 600,00 € TTC.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 4 fois pour une durée totale ne pouvant excéder 5 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.



**12 ENVIRONNEMENT - Déchèterie Intercommunale - Convention de récupération des capsules de café usagées NESPRESSO****Délibération : 07022017\_D\_12****Rapporteur** : Monsieur Valentin BECK, Vice-Président :

Le Sydeme souhaite développer sur son territoire la collecte des capsules de café de la marque NESPRESSO en déchèterie. Une prestation gratuite est proposée. Elle comprend la mise à disposition d'un bac de 240 litres et son enlèvement.

Conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, Monsieur le Président a procédé à la signature de la convention avec la société COL SAS - Route de Ravel - ZI les Platières - 69440 MORNANT.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

**13 RESSOURCES HUMAINES - Convention AST/CCW****Délibération : 07022017\_D\_13****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Pour assurer la surveillance médicale de ses agents, la Communauté de Communes du Warndt fait appel l'ASTME, l'Association Santé Travail en Moselle-Est.

La convention mise en place dans ce cadre n'étant plus à jour, il y a lieu d'en établir une nouvelle qui prend effet au 1er janvier 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre l'ASTME et la C.C.W. et tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE****14 POLITIQUE DE LA VILLE - Projet DEMOS - Engagement de la CCW****Délibération : 07022017\_D\_14****Rapporteur** : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Par délibération en date du 29 septembre 2016, la Communauté de Communes du Warndt avait validé sa participation au projet DEMOS.

Ce projet est mis en place pour les années 2017, 2018 et 2019. Il concernera 15 jeunes creutzwaldois âgés entre 7 et 12 ans.

Le projet développé sur le territoire a été élaboré en concertation avec la commune de Creutzwald. Les ateliers hebdomadaires se dérouleront au sein de la Médiathèque Intercommunale du Warndt sous la responsabilité du référent terrain du projet qui est un agent de la CCW affecté à la Médiathèque. Ces ateliers seront animés par deux musiciens recrutés par l'Orchestre National de Lorraine (ONL).

Le coût global de ce projet est de 450 000 € par an.

La participation des collectivités est de 7 500 € par an et se décompose comme suit :

M. une subvention de 5 000 € à l'Orchestre National de Lorraine

MI. une subvention de 2 500 € à la structure mettant à disposition le référent-terrain.

Par conséquent, la commune de Creutzwald s'engage à verser une subvention annuelle de 5 000 € à l'ONL sur la période de trois ans. Cet engagement sera formalisé dans une convention.

La Commune de Creutzwald s'engage à verser une somme de 2 500 € par an sur trois ans à la CCW compte tenu des moyens mis à disposition de cette dernière.

En contrepartie du paiement de cette somme, la CCW s'engage à mettre un de ses agents à disposition du projet selon un planning établi et de mettre les locaux de la Médiathèque Intercommunale du Warndt à disposition du projet pendant les ateliers.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'engagement de la Communauté de Communes du Warndt dans le cadre du projet DEMOS.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

*M. le Président informe l'Assemblée que les musiciens de la CCW occuperont le pupitre des bois. Les enfants joueront ainsi de la flûte et du hautbois.*

#### **15 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Approbation du CRAC et de l'avenant n°2 à la convention financière entre la CCW et la SEBL**

**Délibération : 07022017\_D\_15**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Par traité de concession du 18 Octobre 1994, la collectivité a confié à la SEBL l'aménagement du Parc d'activités Sud.

En application des dispositions de ce traité ainsi que l'article L-1523-3 du C.G.C.T, la SEM doit chaque année fournir un C.R.A.C (Compte rendu annuel à la collectivité) à la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SEBL présente le CRAC du Parc d'activités Sud pour l'année 2015

## EXERCICE 2015

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	0 €	CESSIONS AMB THIERRY	17280.00 €
HONORAIRES TECHNIQUES LOT VRD SECTEUR SUD+ASSURANCE RC	1404.00 €		
FRAIS GENERAUX (REMUNERATION CONCESSIONNAIRE)	7500.00 €	PRODUITS FINANCIERS	385.00 €
FRAIS DIVERS	0 €		
FRAIS FINANCIERS	0 €	AUTRES RECETTES	0.00 €
			17665.00 €
TOTAL	8904.00 €	TOTAL	€
RESULTAT PERIODE		8761.00€	
SOLDE DE TRESORERIE DEBUT DE PERIODE 31/12/2014	33 553 €		
INCIDENCE DE TVA/CLIENT/FOURNISSEUR	25 022.00 €		
RESULTAT DE LA PERIODE	8 761.00 €		
SOLDE DE TRESORERIE FINAL	67 336.00 €		

**BILAN ACTUALISE DE L'OPERATION**

Compte tenu des dépenses et des recettes constatées au 31/12/2015 et des aménagements restant à réaliser, le bilan global actualisé de l'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 097 860 € avec une participation de la collectivité d'un montant de 934 973 HT (-50 000 €)

Bilan global actualisé en HT		Reste à réaliser en HT
Dépenses	10 097 860 €	415 016 €
Recettes	10 097 860 €	725 366.00 €
Dont participation	934 973,00 €	224 165,00 €

Le montant des avances de trésorerie à rembourser au concédant s'élève à 409 133 €.

La conclusion d'un avenant N° 2 à la convention financière est proposée pour acter les modalités de remboursement en 2017.

Il est proposé au conseil de la Communauté de Communes :

- d'acter le budget global actualisé au 31/12/2015 qui s'élève à 10 097 860 € HT en dépenses et en recettes et la participation de la collectivité d'un montant de 934 973 € HT. (-50 000 €)
- d'approuver le CRAC au 31/12/2015 du Parc d'activités Sud.
- d'approuver la conclusion d'un avenant N° 2 à la convention d'avance financière
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant N° 2 et toutes pièces se rapportant à la présente.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

*M. le Président estime qu'il faudra peut-être prolonger la durée de la concession car il reste encore une petite parcelle à vendre.*

## **16 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Compte rendu d'activité entre la Communauté de Communes du Warndt et l'EPFL**

**Délibération : 07022017\_D\_16**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la convention cadre signée entre l'EPFL (Établissement Public Foncier De Lorraine) et la Communauté de Communes du Warndt, il est stipulé, dans l'article 6, que « les parties cocontractantes conviennent de mettre en place une démarche de suivi de la convention cadre, notamment à travers un bilan annuel d'activité »

C'est en ce sens que le second CRAC (compte rendu d'annuel à la collectivité), arrêté à la date du 30 juin 2016, a été transmis à la Communauté de Communes du Warndt.

Ce CRAC fait apparaître, pour la Communauté de Communes du Warndt :

-les objectifs et avancements de la convention-cadre et un rappel de l'ensemble des conventions :

-Convention cadre de stratégie foncière (FC7001), cette convention a été signée le 24 mai 2012 et permet une veille active et une maîtrise foncière opérationnelle. Pour rappel un avenant à cette convention a été validé par le Conseil de la Communauté de Communes du 14 décembre 2015. Cet avenant a permis, suite à une étude menée sur le territoire, d'identifier et de définir une liste de périmètres à enjeux actualisée.

-Convention opérationnelle d'acquisition du foncier pour la ZAC du Warndt Park. (conventions FC7003 et FD7067)

-La convention entre la ville de Creutzwald et l'EPFL concernant le site du Siège 2 La Houve est également mentionnée.

-le suivi financier consolidé de la convention cadre :

Pour rappel, en ce qui concerne la convention opérationnelle d'acquisition du foncier pour la ZAC du Warndt Park, une enveloppe prévisionnelle de 1 200 000 € avait été programmée par l'EPFL.

A la date du 30/06/2016, les dépenses en acquisition par l'EPFL étaient de 296 249,88 €. Un reste à dépenser en acquisition prévisionnelle a donc été prévu par l'EPFL pour 903 750,12 €.

La politique d'acquisition foncière menée par la Commune de Creutzwald depuis plusieurs années permet une diminution très forte de l'intervention de l'EPFL. L'enveloppe ainsi prévue par l'EPFL ne sera pas utilisée totalement car les terrains acquis par la ville de Creutzwald ont été cédés à la SODEVAM directement le 04/11/2014.

-le suivi financier et physique des conventions de veille active :

Pour la convention cadre-mère :

Il est rappelé qu'une étude de stratégie foncière a été lancée en 2014. Cette étude cofinancée à 50/50 par l'EPFL et la Communauté de Communes du Warndt a permis d'identifier les nouveaux périmètres à enjeux. Le coût effectif pour la Communauté de Communes du Warndt est de 13 192,65 € TTC.

Un avenant à la convention cadre (avenant n°1) a été signé en décembre 2015 suite à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015. Cet avenant a permis d'intégrer la liste des périmètres à enjeux à la convention cadre.

Pour la convention d'acquisition du foncier de la ZAC du Warndt Park :

Il est rappelé que 63 parcelles ont été acquises par l'EPFL pour une surface de 13ha 01a 30ca. Une convention tripartite avait également été mise en place entre l'EPFL, la SODEVAM et la Communauté de Communes du Warndt à compter du 1er février 2015 pour permettre une première phase de travaux, ce avant la cession des parcelles à la SODEVAM.

Un avenant (avenant n°1) à la convention FC003 a été signé en juillet 2016 afin de faire coïncider le périmètre de la DUP (déclaration d'utilité publique) avec le périmètre opérationnel de la convention foncière. Cet avenant avait été approuvé par le Conseil Communautaire du 28 juin 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce CRAC.

### **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

#### **17 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park**

**Délibération : 07022017\_D\_17**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Warndt Park et plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement de lots individuels d'habitation dénommé « Waldstadt 1 » situé dans la phase 1 du projet, Monsieur Kettenhofen et Madame Krzyszczyk, demeurant Schubertstrasse 21e à LEBACH (Allemagne), souhaitent faire l'acquisition de la parcelle 02 pour une surface de 1 096 m<sup>2</sup> environ au prix de 85 €/m<sup>2</sup> TTC.

Il est entendu que les documents d'urbanisme applicables dans la ZAC du Warndt Park devront être respectés : PLU, CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain). Un architecte conseil veillera au respect des prescriptions architecturales, la délivrance d'un visa hydraulique sera soumis à l'agrément du concessionnaire permettant de respecter les règles en matière d'écoulement des eaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le document d'accord du concédant, permettant la cession du dit terrain à Monsieur Kettenhofen et Madame Krzyszczyk ou toute société amenée à les représenter.

### **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

#### **18 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park**

**Délibération : 07022017\_D\_18**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Warndt Park et plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement de lots individuels d'habitation dénommé « Waldstadt 1 » situé dans la phase 1 du projet, Monsieur Simon et Madame Kozlowski, demeurant 27 rue du Maréchal Ney à Creutzwald, souhaitent faire l'acquisition de la parcelle 03 pour une surface de 1 104 m<sup>2</sup> environ au prix de 85 €/m<sup>2</sup> TTC.

Il est entendu que les documents d'urbanisme applicables dans la ZAC du Warndt Park devront être respectés : PLU, CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain). Un architecte conseil veillera au respect des prescriptions architecturales, la délivrance d'un visa hydraulique sera soumis à l'agrément du concessionnaire permettant de respecter les règles en matière d'écoulement des eaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le document d'accord du concédant, permettant la cession du dit terrain à Monsieur Simon et Madame Kozlowski ou toute société amenée à les représenter.

### **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

**19 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park****Délibération : 07022017\_D\_19****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Warndt Park et plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement de lots individuels d'habitation dénommé « Waldstadt 1 » situé dans la phase 1 du projet, Monsieur Stankowski et Madame Weber, demeurant 34 rue de Carling à Creutzwald, souhaitent faire l'acquisition de la parcelle 04 pour une surface de 965 m<sup>2</sup> environ au prix de 85 €/m<sup>2</sup> TTC.

Il est entendu que les documents d'urbanisme applicables dans la ZAC du Warndt Park devront être respectés : PLU, CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain). Un architecte conseil veillera au respect des prescriptions architecturales, la délivrance d'un visa hydraulique sera soumis à l'agrément du concessionnaire permettant de respecter les règles en matière d'écoulement des eaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le document d'accord du concédant, permettant la cession du dit terrain à Monsieur Stankowski et Madame Weber ou toute société amenée à les représenter.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE****20 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Cession de terrain Warndt Park****Délibération : 07022017\_D\_20****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Warndt Park et plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement de lots individuels d'habitation dénommé « Waldstadt 1 » situé dans la phase 1 du projet, Monsieur Muller et Madame Mathieu, demeurant 1 rue de Bitche à Creutzwald, souhaitent faire l'acquisition de la parcelle 05 pour une surface de 914 m<sup>2</sup> environ au prix de 85 €/m<sup>2</sup> TTC.

Il est entendu que les documents d'urbanisme applicables dans la ZAC du Warndt Park devront être respectés : PLU, CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain). Un architecte conseil veillera au respect des prescriptions architecturales, la délivrance d'un visa hydraulique sera soumis à l'agrément du concessionnaire permettant de respecter les règles en matière d'écoulement des eaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le document d'accord du concédant, permettant la cession du dit terrain à Monsieur Muller et Madame Mathieu ou toute société amenée à les représenter.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE****21 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Bilan MOSA****Délibération : 07022017\_D\_21****Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne ou Maison de l'Allemagne) est le fruit de la collaboration des EPCI du Val de Roselle (Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France, Communauté de Communes du Warndt, de Freyming-Merlebach et du Pays Naborien) et du Département de la Moselle.

Pour rappel :

Guichet unique, la MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne) a ouvert ses portes le 9 juillet 2015 et s'adresse aux frontaliers de Moselle-Est ainsi qu'à ceux qui souhaitent le devenir.

La MOSA, passerelle entre la Moselle et la Sarre propose :

- M. une réponse de proximité à ceux qui vivent « le frontalier » au quotidien : actifs comme retraités comprenant notamment un traitement individuel des demandes des travailleurs frontaliers liées aux prestations sociales existant sur le versant allemand, par l'intermédiaire de rendez-vous personnalisés avec les partenaires sarrois ou lors des permanences
- MI. un observatoire des évolutions socio-économiques et vecteur d'anticipation dans les politiques de prise en charge des problématiques propres aux travailleurs frontaliers.

Ses domaines de renseignements portent notamment sur :

- le marché du travail en Allemagne (offres d'emplois, droit du travail, etc..)
- le statut du frontalier (retraites, pensions, allocations familiales, assurance-chômage, fiscalité, etc);
- les possibilités d'études, de formations et de stages (procédures de reconnaissance des diplômes, apprentissage de la langue du voisin, double cursus..)
- l'offre touristique, culturelle et de loisirs en Sarre et en Moselle Est (documentation disponible sur place)

Elle est implantée Place Robert Schuman à FORBACH.

Lors du Conseil Communautaire du 05 novembre 2015 le mode de financement et de fonctionnement de la MOSA a été approuvé.

Pour rappel et selon la convention du 07 décembre 2015 :

« Article 5 : Modalités de calcul des contributions communautaires

La base de calcul comprend l'ensemble des frais liés au fonctionnement de la structure (loyer, fluides, assurances, frais de personnel, matériel de bureau et fournitures,...).

Le volume annuel de dépenses est réparti entre la CAFPF et les Communautés Partenaires à concurrence des usagers ayant fréquenté la MOSA et issus des territoires concernés.

Pour les usagers extérieurs au territoire des EPCI signataires, les coûts seront supportés par l'ensemble des EPCI.

Les dotations seront versées par les Communautés Partenaires avant la fin du premier trimestre de l'année N, sous réserve du vote des crédits par les Conseils Communautaires, et au vu :

- des éléments statistiques portant sur la fréquentation et précisant l'origine géographique des usagers, ainsi que la nature des prestations sollicitées auprès de la MOSA,
- des dépenses de la structure pour l'année N-1

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'exercice, les participations sont calculées sur la base du budget de fonctionnement au prorata de la population totale de chacune des intercommunalités signataires ; elles seront versées de manière forfaitaire à la CAFPF. Les régularisations éventuelles interviendront l'année suivante.

En cas de résiliation de la convention ou de transfert de la MOSA, les contributions seront appelées uniquement sur la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de résiliation ou de transfert. »

En ce sens une participation forfaitaire a été versée par la Communauté de Communes du Warndt au titre des coûts de la MOSA à hauteur de 3 729,24 € pour l'année 2015.

Les coûts de la structure, pour l'année 2016, sont de 111 027,49€ pour 3171 usagers à répartir selon les territoires. Pour la CCW, 91 usagers ont fréquenté la MOSA, la contribution est calculée sur la base de ces usagers soit 3 186,22€. Le coût des usagers des territoires extérieurs est réparti à parts égales entre les partenaires soit pour 443 usagers 15 510,94€. La CCW devra donc verser au titre des dépenses de la MOSA pour l'année 2016 : 7 063,95€. Cependant une régularisation de la somme perçue pour l'année 2015 doit avoir lieu, soit une déduction de 1 906,04€.

Au titre de l'année 2016, la CCW versera 5 157,91€. Un titre sera émis par la CA de Forbach.

## **DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

*M. le Président communique sur la provenance des demandeurs. Ainsi, en plus de la CCW, 58 visiteurs sont issus d'autres communautés de communes non membres. Sont également enregistrées des*

*demandes émanant de METZ.*

## **22 DIVERS ET COMMUNICATIONS - Renforcement du dispositif d'apprentissage de l'allemand**

**Délibération : 07022017\_D\_22**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre de la stratégie Sarre et du renforcement du dispositif d'apprentissage de l'allemand initié en 2016, une convention cadre a été signée entre le Département de la Moselle, les Communautés d'Agglomération et de Communes du territoire du Val de Rosselle et l'Éducation Nationale. L'ambition commune des différents acteurs est de développer les actions en faveur de l'apprentissage de l'allemand et de développer un allemand de communication de la maternelle au collège.

A l'horizon 2018, ces mesures devraient permettre à au moins 10% des jeunes quittant le système éducatif de maîtriser un allemand de communication dans une logique d'insertion professionnelle de part et d'autre de la frontière.

Pour rappel cette convention cadre a été signée le 22 janvier 2016.

Dans le cadre de cette stratégie Sarre, les EPCI sont appelés à cofinancer les actions du programme de développement de l'allemand, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Le budget initial fixé était de 23 730 € pour les action menées sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt, dont 14 430 € financé par le Conseil Départemental et 9 300€ financé par la Communauté de Communes.

Lors du Conseil Communautaire du 05 Novembre 2015, la participation de la Communauté de Communes du Warndt à ces actions a été approuvée à hauteur de 9 300€. Cette somme sera prise en charge par moitié par le Communauté de Communes, l'autre moitié étant financée par les communes engagées dans ce dispositif.

Actuellement les établissements participant à ce dispositif sont situés à Creutzwald. Ham-sous-Varsberg pourrait être la prochaine ville de la Communauté de Communes du Warndt à participer au dispositif.

Pour l'année scolaire 2015/2016 divers projets ont été réalisés par l'école Schumann, l'école de la Houve et le collège Jacques Yves Cousteau pour un total de 27 594 €. Le financement se ferait de la manière suivante :

- M. 8 977 € de participation du Conseil Départemental
- MI. 4 275 € de subvention de la Communauté de Communes du Warndt
- MII. 14 342 € restant à la charge des établissements.

La Communauté de Communes du Warndt versera, dans le cadre du dispositif apprentissage de l'allemand, 3 156 € à l'école Schumann, 400 € à l'école la Houve et 719 € au collège Cousteau pour l'année 2015/2016.

La Communauté de Communes du Warndt a également pris en charge des dépenses directement :

- Action Schultüte (école La Houve et Schumann) : 356,16 €
- Animations pédagogiques théâtrales (école La Houve et Schumann): 1 403 €

Au total le financement de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 6 034,16 € pour l'année 2015/2016.

Le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2016/2017 serait, pour la Communauté de Communes du Warndt, à nouveau de 9 300€.

Il est proposé d'autoriser le paiement des sommes relatives au dispositif apprentissage de l'allemand aux divers établissements scolaires soit 3 156 € à l'école Schumann, 400 € à l'école la Houve et 719 € au collège Cousteau.

Il est également proposé de refacturer la moitié de la participation de la Communauté de Communes du Warndt à la ville de Creutzwald soit 3 017,08 €.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif la somme de 9 300€ au titre du renforcement du dispositif d'apprentissage de l'allemand.



**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE**

*M. WOZNIAK indique que la participation de la commune de CREUTZWALD est d'environ 80 K€.*

*M. GATTI ajoute que deux écoles creutzwaldaises ont été mises en avant lors d'une réunion à laquelle il a assisté à FREYMING- MERLEBACH.*

**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

*M. MORITZ présente le dispositif de garantie jeunes qui vise à accueillir 138 jeunes à la Mission Locale Moselle Centre.*

*M. le Président invite les élus des communes situées en zone blanche en matière de téléphonie mobile à s'inscrire sur la plateforme du numérique.*

*M. le Président, suite à la remontée des nappes, annonce qu'il a adressé un courrier au Préfet de la Moselle afin de lui faire part de son souhait d'abandonner tous les projets envisagés sur le site du Siège 2. Plusieurs projets économiques auraient pu fleurir mais trop de difficultés rendent les réalisations impossibles.*

*En réponse à M. BECK, M. le Président l'informe qu'un nouvel usage du site pourra être défini ultérieurement au SCOT du Val de Rosselle.*

*M. le Président déplore le manque de réactivité de la Région qui devrait consulter les intercommunalités dans le cadre de la préparation du SRDEII. Aucun contact n'a été pris par la Région pour avancer sur le sujet. Une contribution a été faite par les services de la CCW ainsi qu'une demande de rendez-vous en fin d'année dernière. Aucune réponse de la Région n'a été apportée.*

*M. le Président donne lecture de la conclusion de l'ordonnance du TA de STRASBOURG qui ordonne le versement d'une somme de 500 € à M. DIDIERJEAN et à Warndt Fibre suite à la procédure mettant en cause sa qualité de directeur de Warndt Fibre.*

*M. le Président donne également lecture intégrale d'un courrier de remerciements adressé par un usager de la médiathèque.*

*M. le Président communique également sur la nomination de M. PEXOTO en qualité de Président du FONGECIF Grand Est.*

*M. GATTI s'offusque de sa non convocation, ainsi que de celle de Mme PIETTE, lors de réunions organisées par le SYDEME. Tous deux ont été désignés récemment comme membre de droit auprès du SYDEME.*

*M. le Président le rassure en lui indiquant que, du fait des fusions d'intercommunalités, aucune réunion ne s'était encore tenue depuis leur nomination auprès de cette instance.*

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21H.*

Jean-Paul DASTILLUNG	
Valentin BECK	
Pierrot MORITZ	
Raymond MAREK	
Thaddée-Jean HERSTOWSKI	
Jean-Luc WOZNIAK	
Michel AMELLA	
Denis BAYART	
Etienne BENOIST	
Marie-Anne BICKAR	
Joëlle BOROWSKI	
Patrick BRUCK	
Joëlle CARMAGNANI	
Fabien CLAISER	
Marie-France DANEL	
Robert DELLA MEA	
Salvatore FIORETTO	
Vincente FISCH	
Gabrielle FREY	
Valérie FREYTAG	
Joséphine GASPAR	
François GATTI	
Eric HELWING	
Jean-Marc LANCELOT	
Nadine MAILLARD	
Helga MALESKA	
Giuseppe MEDDA	
Jean-Claude MICHEL	
Carole PIETTE	
Yolande PRZYBYL	
Roland ROBIN	
Yves TONNELIER	